



EDITO

La Société de gestion procède actuellement à la sélection d'immeubles situés en Région parisienne ; plusieurs projets sont en cours d'étude, notamment au Perreux-sur-Marne et à Carrières-sur-Seine.

Par ailleurs, la collecte des fonds s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre pour atteindre en fin de période une capitalisation de 6 731 000 euros.

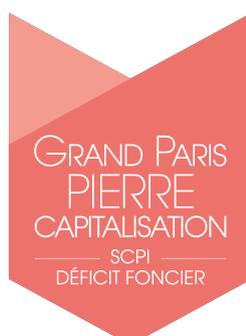
Vous trouverez dans ce bulletin, les informations clés de la vie de votre SCPI.

TABLEAU DE PATRIMOINE

Villes	Immeubles	Etat	Surface
PARIS	34, Avenue Reille	En travaux	243,5
			243,5

PROJET D'ACQUISITION

La signature de l'acte de vente de l'immeuble sis 2, Allée des Ormes au Perreux-sur-Marne est programmée pour le mois de juillet 2016.



DÉPOSITAIRE

Lors de l'assemblée générale constitutive, la société CACEIS BANK FRANCE a été nommée en tant que dépositaire.

CARACTERISTIQUES

Forme juridique : SCPI à capital fixe,

Capital social statutaire maximum fixé à : 13 940 000 €

Date d'immatriculation : 31 juillet 2015

N° Siren : 812 867 927 RCS PARIS

Visa AMF : SCPI n°15-25 du 02 octobre 2015.

Société de Gestion : INTERGESTION SA au capital de 240 000 euros, 2 rue de la paix PARIS 75002 Téléphone 01 43 12 52 52 www.inter-gestion.com

Agrément AMF n° : GP 12000008 du 29/02/2012

Situation du capital au 30/06/16

Nombre d'associé : 140

Nombre total de parts émises : 6 731

Collecte du trimestre : 556 000 €

Capital social : 5 519 420 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts : 6 731 000€

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 1 000 €

Valeur nominale : 820 €

Prime d'émission : 180 €

Commission de souscription: 11 % TTI du prix de souscription des parts prime d'émission incluse versée par la SCPI à la société de gestion.

DELAI DE JOUISSANCE DES PARTS

Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au dernier jour du mois au cours duquel est intervenue la souscription accompagnée du versement du prix.

VALEUR DE REALISATION 2016

La valeur de réalisation d'une part est égale à 900,41 €. Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2015.

MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la société de gestion (article L214-93 du code monétaire et financier).

- Si la cession de parts est réalisée de gré à gré, la Société de gestion perçoit à titre de frais de dossier, un forfait de 600€ TTI, à la charge du vendeur, du donateur ou de leurs ayants droit. Ce montant sera indexé le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 2016, sur la variation au cours des douze derniers mois qui précèdent, de l'indice général INSEE du coût des services (indice 4009 E des prix à la consommation).
- Si la cession est réalisée par l'intermédiaire de la société de gestion (par confrontation des ordres d'achat et de vente, en application des dispositions de l'article L214-93 du code monétaire et financier), la Société de gestion perçoit une commission calculée comme suit: 4,80% TTI du montant revenant au cédant et mis à la charge de l'acquéreur jusqu'à la 5ème année de détention ; 2,40% TTI du montant revenant au cédant et mis à la charge de l'acquéreur de la 5ème année de détention à la 10ème; 1,20% TTI du montant revenant au cédant et mis à la charge de l'acquéreur au delà de la 10ème année.

Cette commission est à la charge du vendeur, du donateur ou de leurs ayants droit.

Conformément à l'article L 214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensés les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jour ouvré du trimestre à 12 heures. Pour participer à la confrontation trimestrielle, les ordres doivent être inscrits sur le registre au plus tard deux jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h00. La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

